



PASSEPORT DE BONNE CONDUITE



PASSEPORT DE BONNE CONDUITE.

INTRODUCTION :

En application du RPPN, le SIVOM du Lac de MONTEY-NARD-AVIGNONET, en collaboration avec le Gendarmerie, met en place un passeport de bonne conduite.

L'intensité de la fréquentation et la variété des pratiques nous incitent à encourager « la bonne conduite » de chacun afin que les interdits ne pénalisent pas les moyens d'expression.

Les recommandations ainsi que le règlement de navigation, sont affichées aux sommets des mises à l'eau.

En espérant que les usagers du site sauront donner à cette démarche une suite responsable et constructive. Nous souhaitons à tous de passer ici d'agréables moments.

1 - COHABITATION GENERALE.

- Respect des autres pratiques.
- Vigilance.
- Courtoisie et politesse.
- Vitesse adaptée et contrôlée.
- Nuisances sonores réduites.
- Respect des règles de priorité.

2 - ENVIRONNEMENT.

- Ordures et détritiques dans les poubelles.
- Respect de la flore et de la faune.
- Respect des zones interdites à la navigation.
- Feux au sol interdits.
- Pêche en conformité avec la réglementation (Grand Lac Intérieur) ; Le bateau muni d'un fanion orange (pêche à la traîne) **est prioritaire.**

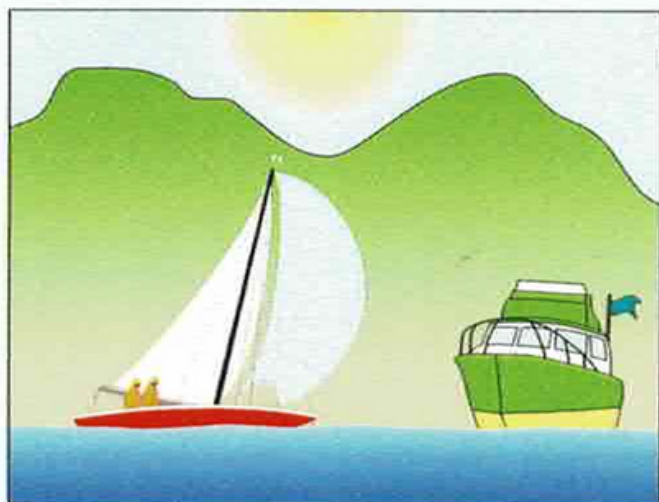
3 - ACTIVITES INTERDITES.

La baignade. La plongée subaquatique. Le patinage sur glace. Les véhicules nautiques (jet-skis, scooters des mers...). La navigation de nuit : sauf bateau à passager et sécurité/service.

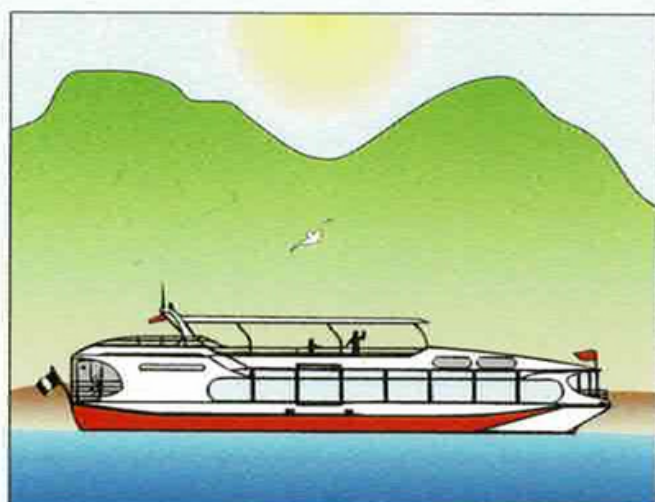


4 - ACTIVITES AUTORISEES.

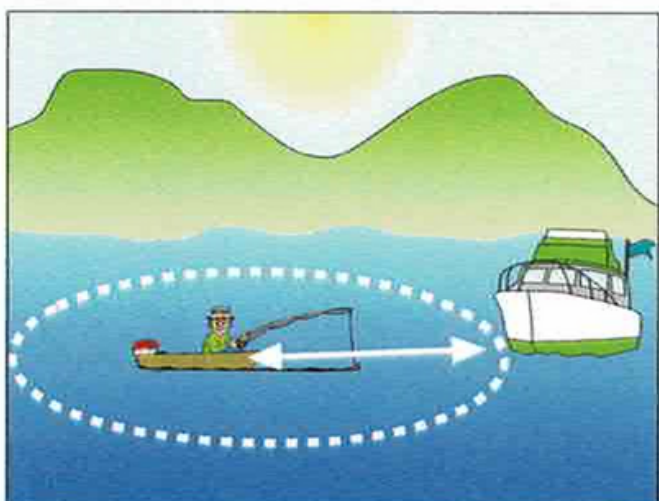
La navigation à voile. La navigation à rame. Les sports de glisse (planche à voile, kite-surf, wingfoil wakesurf...). La navigation à moteur. Les activités tractées (ski nautique, wake bord, bouée tractée...) doivent arborer 1 flamme orange et filin flottant de couleur vive, limitées à 19h30 et 20h30 du 15/06 au 31/08.



Priorité à droite et à toute menue embarcation ou voilier



Bateau à passagers (flamme rouge à l'avant) PRIORITAIRE



40 mètres de distance de toutes embarcations de pêche.



Vérifiez votre matériel de sécurité

5 - SECURITE.

5-1 - PORT D'UN GILET OU BRASSIERE DE SAUVETAGE.

Obligatoire pour les bateaux à voile, les activités tractées et les enfants de – 14 ans.

Fortement recommandé sur toutes les embarcations à moteur, pour les sports de glisse et sur les paddles.

5-2 - MATERIEL DE SECOURS OBLIGATOIRE.

Matériel de secours obligatoire à bord : extincteur(s) selon les caractéristiques du bateau, un moyen pour 1 personne tombée à l'eau de remonter à bord (bouée par exemple), 1 dispositif stoppant la propulsion en cas d'éjection du pilote (1 coupe-circuit), 1 écope, 1 dispositif d'amarrage et de remorquage (bout et pagaie), 1 gilet de sauvetage adapté à chaque personne embarquée.

5-3 - ZONES INTERDITES A LA NAVIGATION.

Voir plans affichés aux mises à l'eau et résumés au verso. Dans la bande de rive soit de 0 à 40m de la berge, vitesse et circulation réduite à 5km/h.



5-4 - LIAISONS.

VHF : canal 16 - Sécurité
canal 9 – SIVOM

Téléphone : 112 – Secours
04 76 34 14 48 – Accueil SIVOM
06 72 60 20 04 – Astreinte SIVOM

PLAN du Lac Monteynard-Avignonet

LEGENDE REGLEMENTAIRE des panneaux de navigation

-  A1 Limite de navigation
-  B6 Vitesse limitée en km/h
-  B8 Obligation d'observer une vigilance particulière
-  C5 Distance de 30 mètres de la rive à laquelle les bateaux doivent de tenir.
-  Interdiction aux planches à voiles
-  Interdiction au ski nautique
-  Baignade interdite
-  Ponton
-  Passerelle
-  Aire d'atterrissage des hélicoptères

LEGENDE SPECIFIQUE au plan d'eau

-  Zones de mouillage des bateaux
-  Zones interdites à toute navigation



ATTENTION DANGER IL EST DANGEREUX

de s'aventurer dans le lit de ce cours d'eau ou sur les îles et bancs de gravier, l'eau pouvant monter brusquement et à tout moment par suite du fonctionnement des centrales hydroélectriques et des barrages.

DANGER !
DAM AND POWER STATION :
RISK OF SUDDEN FLOODING
EVEN IN GOOD WEATHER

**ACHTUNG
GEFAHR !**
STAUBANLAGE
UND KRAFTWERKE :
RASCH ANSTIEGENDES
HOCHWASSER MÖGLICH
SODER BEI SCHÖNEM WETTER



DANGER !
BARRAGES ET CENTRALES :
RISQUE DE MONTÉES SUDAINES DES EAUX, MÊME PAR BEAU TEMPS